

Appel à projets : « Partage ton Grand Paris ! »

Présentez vos projets artistiques et culturels dans le Grand Paris à l'automne 2020 !

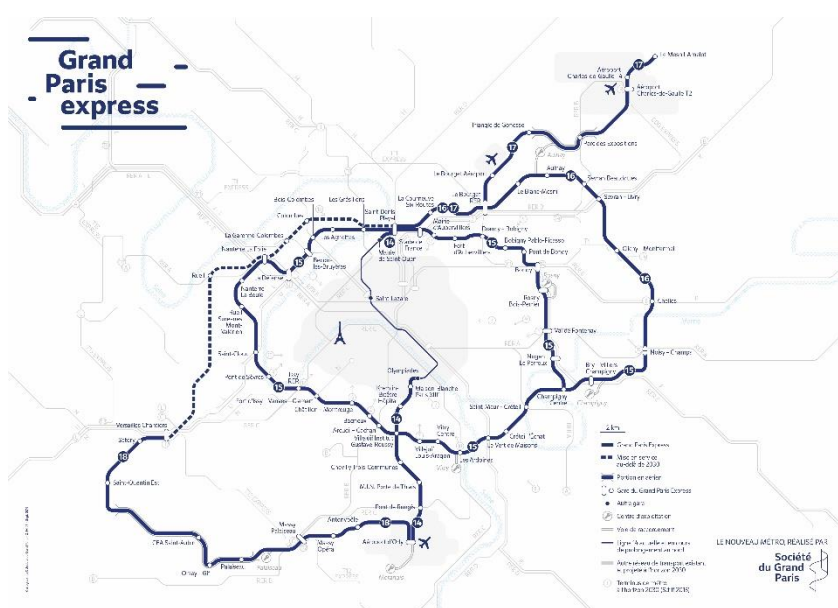
Le Grand Paris Express, plus grand projet urbain d'Europe, met en œuvre une programmation artistique et culturelle pour accompagner la construction de 200km de nouvelles lignes de métro et 68 gares. D'une ampleur géographique et temporelle inédite, cette approche vise à bâtir un programme artistique innovant, fondé sur une attention particulière aux usages, habitants et territoires traversés par le Grand Paris Express, ainsi qu'une large implication des institutions culturelles et ressources créatives de la région Île-de-France. Dans ce cadre, l'appel à projets « Partage ton Grand Paris » est lancé afin d'accompagner le déploiement d'initiatives culturelles et artistiques dans les territoires du Grand Paris et de soutenir les artistes et professionnels de la culture franciliens.

Le lancement d'appels à projets récurrents à l'échelle du Grand Paris fait partie des ambitions du projet artistique et culturel du Grand Paris Express dans le cadre du programme « Génération express ». Ce dernier a pour objectif de faire émerger une nouvelle génération d'artistes, en impliquant les acteurs locaux.

Les réalisations seront présentées aux abords des chantiers, sur les territoires concernés par les transformations engendrées par l'arrivée du nouveau métro.

Les projets, sélectionnés par un jury, avec une aide pouvant aller jusqu'à 7000€, favoriseront la rencontre de tous les publics avec des œuvres proposées dans l'espace public ou dans des lieux des territoires du Grand Paris. S'adressant à des acteurs issus de toutes les disciplines de la création, cet appel à projets vise à soutenir en priorité les initiatives singulières, sous une forme légère et agile, et dans un strict respect des mesures sanitaires qui seront en vigueur.

Avec « Partage ton Grand Paris », prenez part aux enjeux culturels, environnementaux et sociaux de la ville de demain !



Thématiques

Quatre grandes thématiques sont proposées pour guider la réflexion des candidats :

Le chantier du siècle

Avec plus de 200 chantiers en cours sur tout le territoire francilien et une vingtaine de machines creusant les tunnels en sous-sol (les tunneliers), la construction du Grand Paris Express s'inscrit, 150 ans après les travaux du baron Haussmann, dans l'histoire des grands chantiers de la Capitale française. L'appel à projets permettra notamment de questionner les relations entre art, espace public, chantiers, villes et territoires, afin de favoriser son appropriation par les habitants, les acteurs et le grand public à l'échelle locale ou de participer à l'insertion sociale, urbaine et paysagère des chantiers dans la ville.

La métropole de demain

L'arrivée du Grand Paris Express s'inscrit dans un projet de réaménagement de nouvelles centralités urbaines, qui dépasse le strict domaine des transports : espaces publics, logements, activités, lieux de rencontre vont transformer les quartiers des nouvelles gares. L'appel à projets permettra notamment de créer un imaginaire pour se projeter dans la ville de demain ou raconter de manière sensible la transition entre anciens et futurs quartiers de gares.

Les nouvelles mobilités

Les gares du Grand Paris Express favoriseront l'essor de modes de déplacement et d'intermodalités plus doux et durables, appelant à un changement des cultures et modes de vie. L'appel à projets permettra notamment de proposer un regard artistique sur les nouvelles pratiques de mobilité des grands parisiens, que ce soit des jeunes, des publics à mobilité réduite et de tous ceux qui sillonnent la métropole au quotidien.

La ville durable

Le Grand Paris Express favorise la transition écologique du territoire francilien. L'appel à projets permettra notamment de mobiliser des initiatives, moteurs de citoyenneté, pour développer un regard sensible et critique sur la transformation durable de la ville, et contribuer à construire un projet d'avenir respectueux de l'environnement.

Nature des projets

Les projets proposés peuvent :

- Appartenir à tous les champs de la création : spectacle vivant (théâtre, marionnette, cirque, arts de la rue, danse, musique, lectures, chant, performance...), écriture, photographie, vidéo, design, graphisme, arts visuels ou plastiques, etc.
- Être de nature très différente : ateliers, démonstrations, initiations, performances, installations artistiques, œuvres interactives, dispositifs de réalité immersive...
- Être à des stades de conception ou de développement différents : projets nouveaux, en cours d'écriture, aboutis ou ayant déjà été présentés au public (réactivations).
- Être de durée variable, présentés une seule fois ou avec des reprises.

Les projets proposés doivent :

- Être en accès libre et gratuit ;
- Être présentés dans la limite de la durée du programme d'actions du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 ;
- Faire écho à l'une des quatre thématiques de l'appel à projets : le chantier du siècle, la métropole de demain, les nouvelles mobilités et la ville durable ;
- Encourager les échanges avec différents types de publics (riverains, ouvriers, collectifs et associations, habitants, scolaires, jeunes...).
- Être réalisables en extérieur, dans l'espace public aux abords du tracé du Grand Paris Express (parcs et jardins, squares, places, parvis, cours, etc.) ou au sein d'une institution partenaire (lieu culturel, bâtiment public, établissement de santé, école, centre social, etc.) ;
- Avoir un lien avec les territoires du Grand Paris Express ;
- Associer un partenaire public ou privé appartenant aux territoires du Grand Paris.

Les projets proposés dans les parcs et jardins publics devront se conformer aux horaires d'ouverture et de fermeture de ces derniers. Des aménagements de voirie sont possibles, sous réserve d'autorisations spécifiques qui relèvent de la responsabilité opérationnelle de l'organisateur. Dans l'hypothèse où serait sollicitée une fermeture de voie à la circulation dans le cadre d'un projet statique, la validation de cette demande de fermeture de voie n'est pas automatique et relève de la responsabilité opérationnelle de l'organisateur.

Les lieux habituels de diffusion (salles, édifices culturels, auditoriums...) sont éligibles mais peuvent être soumis à des mesures sanitaires contraignantes qu'il est difficile à appréhender dans le cadre du présent appel à projets.

Les projets proposés devront être adaptées aux lieux envisagés en termes de logistique et prendre en compte le respect du voisinage pour n'occasionner aucune gêne disproportionnée (lumière, fumigènes, nuisances sonores, etc.).

Des actions de médiation autour du projet ou l'intervention de conférencier·ière·s dans le cas d'une diffusion dans un lieu présentant un intérêt patrimonial pourront être proposées par le porteur de projet.